Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Mars 1902. No. 19

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur

SEPTIEME ANNIVERSAIRE

DE LA CONSECRATION EPISCOPALE DE SA GRANDEUR MGR LANGEVIN ARCHEVEQUE DE SAINT-BONIFACE

Dimanche, après la grand'messe, les membres de l'Association C.M.B.A., et les Forestiers Catholiques, sont allés présenter leurs hommages à Mgr l'Archevêque, aux salons du palais.

M. A. Marion et M. J. E. Cyr, présidents respectifs des deux sociétés ont chacun lu à Sa Grandeur une adresse d'hommages et de bons souhaits.

Sa Grandeur a remercié les deux associations de leurs bons sentiments et s'est déclarée touchée de leur démarche.

MARDI

Les élèves de l'Académie Provencher, conduits par leurs maîtres, les Révérends Frères de Marie, sont allés saluer Mgr l'Archevêque, mardi après-midi: Il y a eu adresse, déclamations et musique. Sa Grandeur a fait un allocution où Elle a remercié les Frères de leur zèle et encouragé les petits garçons à bien travailler. Cette allocution s'est terminée par la bénédiction de Monseigneur.

***

Le soir, séance au collège de Saint-Boniface. Nous n'avons que des éloges à donner à nos jeunes amis et à leurs savants professeurs. On nous a servi un délicieux banquet littéraire, et suivant l'expression de Mgr Breynat, il n'y a rien de beau au monde comme la langue française bien parlée. Voici le programme de cette soirée donnée spécialement par l'Académie, dont le R. P. Couture est le distingué directeur:

PROGRAMME

Ouverture........Fantaisie........Planquette
Orchestre
Adresse à Monseigneur — Josaphat Magnan, Président
Vive Monseigneur — Gravier
Chœur des Élèves

I

Prologue — Le Classicisme — Donat Collin
Corneille — Essai — Norbert Bellavance

Molière L'AVARE Acte I, Sc. II
Personnages:
Harpagon (l'avare) — Alexandre Beaupré
Laflèche (un domestique) — Joseph Arsenault

Bossuet — Essai — Adonias Sabourin
Shakespeare — Wolsey — James Walsh
Cromwell — Chester Regan
Pot Pourri — Orchestre — Williams

II

La Gente Souriquoise à la Gente Écolière — Jacques Mondor
Racine — Essai — Philippe Beaubien

Racine LES PLAIDEURS Acte I, Sc. VII-VIII
Personnages:
Chicanneau — Josaphat Magnan
Le vic. de P. mesche — Norbert Bellavance
Petit-Jean — Alexandre Beaupré

La Fontaine — Josaphat Magnan
Le Renard et la Cigogne (Fable de La Fontaine) — Musique de Dubois
Chœur des Élèves
GOD SAVE THE KING
M. A. Bétournay, pianiste-accompagnateur.

Mgr l'Archevêque fit un magnifique discours de réponse et se déclara fier de constater l'existence de pareilles maisons d'éducation dans son archidiocèse. Des séances comme celles-ci, continua Sa Grandeur, rendent exactement le caractère de l'enseignement et de la formation qu'on donne au collège de Saint-Boniface: quelque chose de brillant mais aussi quelque chose de solide et de sérieux. Sa Grandeur parla littérature avec beaucoup de compétence et d'éloquence, et invita Mgr Breynat à dire quelques mots.

Mgr Breynat fut reçu par l'auditoire avec des applaudissements très sympathiques; et tout en demandant pardon d'avoir presque perdu sa langue maternelle au milieu des sauvages, le nouvel évêque fit un discours joli et gracieux comme un joyau. Ancien élève des jésuites, Mgr Breynat sut rappeler ce fait en des accents de vive affection et de vive reconnaissance. Sa Grandeur offrit, Elle aussi, ses meilleurs compliments au académiciens et à leurs éminents professeurs.

***

MERCREDI

Messe pontificale d'actions de grâces mercredi matin à la cathédrale. Mgr l'Archevêque avait comme assistant M. le grand-vicaire Dugas; diacre d'honneur, le R. P. Magnan, O. M. I.; sous diacre d'honneur le R. P. Louis, Trappiste: diacre d'office, M. l'abbé Lavigne; sous-diacre d'office, M. l'abbé Trudel.

Le R. P. Drummond, S. J., a donné un éloquent et profond sermon de circonstance.

Mgrs Clut, Breynat, Ritchot, un grand nombre de prêtres et religieux, venus de toutes les parties de la province, nos maisons d'éducation, et une assistance considérable avaient pris place dans la cathédrale.

L'autel était orné de fleurs et de lumières et les couleurs pontificales surmontaient le baldaquin.

La maîtrise de la cathédrale a bien fait son devoir: M. Adrien Potvin a chanté avec talent, comme toujours du reste, "Célébrons le Seigneur" de Rupès. La fanfare de l'école Industrielle, dirigée par M. le professeur Salé, a joué au commencement et à la fin de l'office.

***

A midi, il y a eu banquet du clergé à l'archevêché.

***

La séance du couvent de Saint-Boniface, eut lieu mercredi soir Un clergé nombreux et un nombreux auditoire aussi étaient présents. Cette séance a été très intéressante; et sa préparation a nécessairement coûté un travail sérieux. Les R. P. SS. de Jésus-Marie sont des éducatrices de premier ordre; elles ont toujours su communiquer à leurs élèves, en même temps que la science, les bonnes manières, la grâce et la distinction. Les demoiselles du couvent de Saint-Boniface ont joué le drame avec talent et fait de la musique en artistes; vous êtes gracieuses comme des "reines" leur a dit Monseigneur Le couvent de Saint-Boniface honore notre ville.

On nous permettra de donner ici le programme.

PROGRAMME

Solo de Piano Allegro op. 51 W. A. Mozart
Miles Laure Gosselin, M. Antoinette Bellemare
Choeur — Magnificat — Cherubini
Au piano Miles L. Gosselin, M. Ant. Bellemare
Déclamation— L'aigle et le roitelet
Dialogue — Scene 1
Oswald — Anna Roy
Helen — Aug. Laurendeau
Agnes — Mollie Spencer
Mother — Ella Marion
Sacred song — Ruth — Richardson
Mlle Florence McKenney
Scène II
Drill. Gossie pantomimie
Au piano—Miles Th. Collin, M. Bétournay
Scène III
Tableau
Duo, Ouverture, de Tancrède G. Rossini
Miles Laure Gosselin, M. A. Bellemare
Marie J. Bérubé, Mabel Schafer
Drame Marthe et Marie-Madeleine
Madeleine — Berthe Fafard
Marthe — Elisa Charlet
David — Alice Mondor
Norfa — Ant. Marion
Lia — Marie J. Bérubé
Convive. — J. Chénier, E. Prendergast, L. Gosselin, Alice Laurendeau, A. Gagnier, M. Marçoux.
Choeur de Juives. — A. Morin, M. Beaudry, B. Dufault, J. Senez, J. Chartier, L. Paradis, A. Désourdis, A. Despatis, E. Ouellette, J. McDermot, M. Schafer, V. Bouchet, R. Fortier.
Anges.— A. Lemay, E. Marion, J. Prendergast, C. d'Amour,
Au Piano M. Ant. Bellemare
Tableau
Duo — La Capricante — P. Wachs
Miles M. J. Bérubé, P. Collin, M. Schafer.
Adresse
Mlle Berthe Fafard,
Présentation de Bouquet
Cantate.— Un jour de fete. A. Sullivan
Au piano, Miles L. Gosselin, M. J. Bérubé
A. M. D. G.

Mgr l'Archevêque a donné aux RR. Sœurs et aux élèves les compliments qu'elles méritaient si bien et a surtout appuyé sur le fait qu'on parlait dans nos maisons d'éducation le plus pur français, et qu'il était de suprême importance de s'efforcer le bien parler aussi dans les familles.

Cette séance a été répétée vendredi soir avec le même succès et le même nombreux auditoire.

JEUDI

Jeudi soir, c'était à l'Académie Sainte-Marie de Winnipeg. Outre Mgr l'Archevêque et son clergé, il y avait auditoire considérable.

On a exécuté avec talent un programme rempli de richesses dramatiques, littéraires et artistiques. Nous donnons plus loin ce programme.

Nous appuyons spécialement sur l'interprétation de la tragédie française, *Esther*. Ce drame célèbre exige beaucoup d'aptitude et de qualités. Ce n'est pas un jeu banal et facile que d'organiser, sur un théâtre d'académie ou de couvent, la cour d'un roi, avec son faste de décors et de costumes et surtout la grandeur d'allures et la grâce raffinée de ses augustes personnages. Or les élèves de l'Académie Sainte-Marie ont donné dans tout esprit et toute son expression ce drame composé autrefois pour la jeunesse noble de France étudiant à Saint-Cyr.

La musique a été, comme toujours du reste à l'Académie Sainte-Marie, excellente.

PROGRAMME

Orchestra — Espanita
Violins—1st, Miss B. Newton, 2nd, Miss M. Carroll, 3rd, Miss M. J. Dubuc.
Mandolins—Misses A. O'Brien, B. Simons, K. Prud'homme, E. Bertrand, M. Tait, D. Snider, G. Colloton.
Guitars—Misses Y. Gelly, M. L. Prud'homme, C. McPhillips.
Banjos—Misses R. Cass, J. Bawlf, A. Prud'homme.
Pianos—Misses N. Bernhart, A. Dubuc
Chorus: Sweet Pleasures on the Waters
Pupils of Senior Department.
Accompanists—Misses E. Coyle, M. L. Prud'homme.
Concert Recitation: The martyrs of San-Domingo
Misses A. Sullivan, G. Sullivan, L. Arnold, J. Grant, C. McPhillips, Y. Cauchon, K. Sprado, M. Kemball, E. Littler, E. Prud'homme, R. Cass, Y. Gelly, F. and D.

(Suite sur la deuxième page

Le Manitoba.

Mercredi, 26 Mars 1902

LE MANITOBA

EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ

TOUS LES MERCREDIS

PAR

ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,

SAINT-BONIFACE, MANITOBA. CANADA.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis.....$1.00 par année

Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne...............12 cents

Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

SEPTIEME ANNIVERSAIRE

(Suite de la première page)

Marrin, B. Plaxton, E Kelly, J. Young, N. Bernhart, A. Mckay, Y. Keroack.

DUO CONCERTANT ANDANTI CHAMINADE

1st PIANO—Misses Muriel Tait, B. Baker, J. Bawif.

2nd PIANO—Misses J. Young, A. Fawcett, C. McPhillips.

DRAMA ESTHER

IN THREE ACTS

PERSONAGES.

ASSUERUS, King of Persia, Miss M. Dubuc

ESTHER, Queen of Persia, Miss B. Simon

MARDOCHAI, Esther's Uncle Miss C. Sarrasin

AMAN, Minister of the King Miss M. L. Prud'homme

ZARES, Aman's Wife Miss R. Bernier

HYDASPES } King's Officers { M. C. Boiteau
ASAPH } { M. E. Lauzon

ELISE, Esther's Companion M. E. Prud'homme

LADIES OF THE COURT—Misses J. Bawif, B. Kavanaugh, K. Adair.

GUARDS—Misses G. Sullivan, L. Delaware, J. Morgan, E. Allan

CHORUS Youg Israelite Girls

PROLOGUE—Piety Miss M. Bernier

INTERLUDES—

Chorus, Is My Dolly Dead?

Pupils of the juvenile Department

SOLOIST Miss E. Flanagan

ACCOMPANISTS V. Poitras, A. Prud'homme

PIANO SOLO MAZURKA COBARD

Misses E. Coyle, C. O'Sullivan, N. Bernhart, J. Grant A. Dubuc, E. Lauzon.

CHORUS OUR BEAUTIFUL MOUNTAIN HOME

Pupils of Intermediate Department.

SOLOISTS—Misses E. Landers, D. Buggel.

ACCOMPANISTS—Misses M. Colloton, B. Bertrand

PANTOMIME AND READING LEAD KINDLY LIGHT

SENIOR CLASS—Misses A. Fawcett, E. Talbot, E. Coyle, B. Baker, C. Sarrasin, P. Prefontaine, A. Dubuc, C. Boiteau, M. Conmy, M. Tait, M. Carroll, C. O'Sullivan,

DUET GRAND MARCH

Misses Marry and Muriel Tait, A. Fawcett, E. Allen, M. Bernier, D. Snider, S. O'Connor, L. Deleware, C. Bertrand, F. Marrin, N. Bernhart, R. Cass.

ADDRESS

Miss M. Conmy.

A. M. D. G.

Mgr l'Archevêque a donné aux Révérendes Sœurs de Jésus-Marie un juste tribut de louanges sur le manière dont elles savent toujours si bien réussir leurs représentations, et sur l'éducation particulièrement soignée qu'elles donnent partout où elles enseignent. Sa Grandeur félicita les demoiselles de l'Académie et sut aussi trouver de très délicates paroles à l'adresse de leurs parents, dont un bon nombre étaient présents.

Mgr l'Archevêque termina en anglais. Il a prononcé jeudi soir une des plus belles allocutions qui se puissent entendre.

Au Parlement Federal

L'attention principale se porte depuis deux semaines sur la situation financière et commerciale du pays. Le ministre des finances, M. Fielding, a fait l'exposé de son budget lundi, le 17 courant. Les points les plus saillants de son discours ont été d'abord, l'information officielle qu'il n'y aurait point de changements faits au tarif, et que les dépenses de l'année courante se monteront à 65 millions de piastres. Il a aussi annoncé que le gouvernement devra faire à courte échéance un emprunt de six millions qui seront mis au compte du capital, augmentant la dette public d'autant.

La discussion traine là-dessus depuis lors. On s'attend qu'elle va finir aujourd'hui même par un vote sur l'amendement suivant, proposé par le chef de l'opposition, M. R. L. Borden :

"Cette chambre considère que le tarif actuel ne fonctionne pas d'une façon satisfaisante et est d'opinion que le pays a besoin d'une politique déterminée qui assurera une plus grande protection aux industries manufacturières, aux ouvriers et à la production agricole canadienne, de façon à conserver le marché canadien aux Canadiens et tout en maintenant fermement son adhésion à la protection ainsi comprise, cette chambre affirme sa confiance dans la politique de préférence commerciale entre les diverses parties de l'empire."

M. Borden a appuyé son amendement d'un discours très fort.

Il s'est produit depuis quelque temps des incidentes remarquables à ce sujet.

Ainsi M. Tarte a laissé voir récemment ses inclinations vers un tarif de plus en plus protecteur. Sir Richard Cartwright, autre ministre, a, au contraire, embouché la trompette du libre échange, la vieille trompette du temps de M. McKenzie. Il n'a pas omis de mettre en relief la position tranchée, et libre échangiste, qu'avait prise autrefois Sir Wilfrid Laurier.

Répondant à Sir Richard Cartwright, M. Charlton, l'un des partisans du gouvernement a formellement énoncé son évolution vers le protectionisme et a averti le gouvernement qu'il se méprenait sur les sentiments du pays, lequel est évidemment protectionniste.

Nul ne peut nier qu'il n'existe du malaise à ce sujet au sein de parti ministériel.

UN LEURRE

Nous avons déjà dit qu'à notre avis une loi de prohibition amènerait des résultats contraires à ceux qu'on prétend obtenir par un tel système. Au lieu d'avoir des hotels licenciés et controlables, on aurait des estaminets clandestins où l'on boirait de la plus belle façon, avec délices, comme on fait presque toujours quand on touche au fruit défendu.

Voilà ce qui arriverait avec une loi de prohibition complète. C'est ce qui arriverait encore mieux avec la loi qu'on nous propose.

En effet, remarquons-le bien, cette loi ne prohibe pas entièrement la boisson. Elle en prohibe le commerce, mais elle n'en prohibe pas l'entrée dans la province.

Ainsi, rien n'empêchera un citoyen quelconque d'écrire dans une ville de l'Est, au Portage du Rat, à Montréal ou Toronto, pour avoir toute la boisson qu'il voudra. Rien même ne l'empêchera d'aller dans un magasin quelconque de Winnipeg ou d'ailleurs et de demander qu'on lui fasse venir une bouteille ou un baril de bière, de vin, de cidre ou whisky. Dans ce cas, le magasin agira simplement comme l'agent de son client, mais il pourra garder cette boisson en entrepot jusqu'à ce que l'acheteur réel aille la quérir.

C'est-à-dire qu'il pourra exister de fait dix fois plus de boutiques qu'aujourd'hui où l'on conservera et débitera, sous différents prétextes, des liqueurs de toutes sortes.

Pense-t-on que de voisin à voisin, on ne se passera pas la cruche?

Tout cela se fera publiquement, sans restriction, au nez des constables rendus impuissants.

On aura brisé un commerce qui est légitime quand il est conduit honnêtement.

On aura privé le trésor public et les municipalités d'un revenu considérable, qui laissera un déficit qu'il faudra combler autrement.

Et cependant l'on n'aura pas eu la prohibition ni les avantages que ses partisans en attendent.

Ce n'est pas la peine de voter pour une telle loi. Vaut mieux la rejeter en votant: NON.

La Mairie de Saint Boniface

M. C. H. Royal a été, hier, élu par acclamation maire de Saint-Boniface, en remplacement de Son Honneur le maire Bleau, qui avait donné sa démission pour cause de mauvaise santé.

Nous offrons nos cordiales félicitations au nouveau maire de notre ville.

Les Leçons de L'Experience

Le commissaire de l'Accise, de l'Etat de New-York, a présenté dernièrement son cinquième rapport. Parlant des lois concernant là vente des liqueurs, il dit :

"Si l'on envisage l'effet pratique des lois prohibitives adoptées successivement dans divers Etats de l'Union, on trouve que la fabrication et la vente des liqueurs ne peut être abolies, bien que tous reconnaissent les maux qui résultent de leur usage immodéré. Le seul moyen d'arriver à régler cette question, c'est par la restrictien et le contrôle."

Cette opinion, ajoute le rapport, est appuyée sur l'expérience de tous les pays du monde.

Le même rapport énumère les Etats qui ont fait l'essai de la prohibition et consigne les preuve de l'insuccès de ces tentatives.

Ferons-nous mieux au Manitoba? Réussirons-nous à faire une meilleure application de la loi prohibitive? Non. Suivons donc les leçons de l'Expérience, et votons : NON.

A Propos de Prohibition

Le commerce des boissons, en soi, est aussi légitime que n'importe quel autre négoce. Ceux qui le font doivent être prudents et honnêtres, mais on peut dire la même choses de toute autre industrie. S'il fallait le condamner absolument à cause des abus qui s'en font, il faudrait fermer à peu près toutes les manufactures, tous les magasins, toutes les boutiques. Il y en a qui se suicident avec du charbon; faut-il pour celà abandonner l'exploitation des mines de charbon et interdire ce négoce à ceux qui y ont engagé leurs capitaux?

L'application d'une telle loi est impossible. On s'enivre bien trop aujourd'hui, c'est vrai; c'est en bien des occasions, un crime. Mais sous la nouvelle loi on s'en ivrera de même dans les buvettes clandestines, mille fois plus funestes à tous les points de vue, physiquement et moralement que les magasins ou les hotels licenciés. Ceux-ci peuvent être limités, réglementés, surveillés et contrôlés Et en vérité c'est en ceci que doit consister la répression des abus. Si la loi actuelle n'est pas jugée suffisante, qu'on la corrige; qu'on la ren de plus sévère et qu'on l'applique rigoureusement. De cela, nous en sommes, et nous croyons pouvoir dire que les honnêtes vendeurs de boissons en sont aussi.

Une grande partie du mal vient de ce que les lois de licence ne sont pas mises en vigueur.

Feu M. Roger Goulet, Sr

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Roger Goulet, Sr, décédé hier matin à Saint-Boniface, chez Mde McDermott, sa sœur où il résidait depuis de longues années.

M. Goulet était malade depuis assez longtemps, mais on ne s'attendait pas à un dénouement si rapide.

Le défunt était né à Saint-Boniface en 1834. Il eut pour parrain Mgr Provencher, lequel dirigea aussi son éducation avec Mgr Laflèche.

Devenu jeune homme, M. Goulet devint arpenteur. Il fut l'un des membres du Conseil d'Assiniboia.

En 1870 le gouvernement fédéral lui confia une position au département des terres.

En 1884, le titulaire démissionna et fut nommé, en compagnie du juge Street et de M. N. O. Coté, membre de la commission du Nord-Ouest. Depuis quelques années M. Goulet était employé au département des Terres.

On le voit, le défunt a été un homme important ici et a eu son vent par devers lui des responsabilités et des devoirs sérieux.

Il rendit de nombreux services à l'élément français et surtout à la nation métisse. Mgr Taché l'estimait beaucoup.

Tous ceux qui ont eu l'avantage de l'approcher ont su apprécier son caractère aimable et conciliant et son honorabilité.

Deux frères lui survivent, M. Léonide Goulet, de Lorette, et M. Maxime Goulet de St Vital; trois sœurs, Mde E. Lagimodière, de Lorette; Rev. Sr Goulet, supérieure de l'Ecole Industrielle de Qu'Appelle et Mde McDermott de St Boniface.

M. Roger Goulet jr. inspecteur des Ecoles, et M. W. Lagimodière, M. P P. sont ses neveux.

La date des funérailles n'est pas encore fixée.

Nous offrons nos vives sympathies à la famille.



MENUS PROPOS

Mlle Marthe—huit ans—ne cesse de répéter qu'il lui tarde d'être une grande demoiselle.

Sa tante, restée fille et qui avait la trentaine bien sonnée, disait l'autre jour devant toutes les personnes réunies au salon :

—Marthe voudrait avoir mon âge, n'est-ce pas, mignonne?

La fillette, sans hésitation :

—Oh! je n'en demanderais pas tant!

Universite de Manitoba.

Les examents annuels de l'Université de Manitoba auront lieu aux dates suivantes Arts et Droit—Lundi, avril le 21.
Médecine—Lundi, mai le 12
Immatriculation—Lundi, mai le 26.
Toute demande d'admission à écrire sur aucun de ces examens doit être les mains du Régistraire de l'Université au moins vingt jours avant la date de cet examen.

G. I. LAIRD,
Régistaire.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant la *First National Bank of Canada* avec les pouvoirs ordinaires des Banques, d'après l'acte des Banques et ses amandements.

Signé S. B. WOODS
Avocat des requérants

Daté ce 20ième jour de mars 1902.

AVIS

MUNICIPALITÉ RURALE DE RITCHOT

VENTE DE TERTES POUR ARRERAGES DE TAXES

En vertu d'un mandat émis par le préfet de la Municipalité Rurale de Ritchot dans la Province de Manitoba, sous sa signature et le sceau corporatif de la dite Municipalité et portant la date du 14ième jour de Mars 1902 me commandant de prélever sur les differents morceaux ou lopins de terres dans la dite Municipalité ci-après mentionnés et décrits, les taxes arrières respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les presentes avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, Mercredi le 30 ième jour d'avril A. D. 1902 à 11 heures de l'avant midi au Bureau de Mr Joseph Lecomte au No 366 de la Rue Principale de la cité de Winnipeg dans la dite Province de Manitoba je vendrai à l'enchere publique les dits terrains, pour les dits arrérages de taxes et frais :

Description of Property Part of Section or Parish Lot	Section	Township.	Range	Acres	Arrears of Taxes	Costs.	TOTAL.	Patented Or unpatented
Lot 563 St-Agathe..				156	47 14	50	47 64	Patented
591 do Excepting..... Sly 1 ch and 20 acres lying along side of western Limits of great Highway				150	85 87	50	85 37	do
Lot 597 St-Agathe				160.65	46 49	50	46 99	do
599 do				122.36	43 09	50	43 59	do
1 St-Norbert				106.35	25 15	50	25 65	do
Sly 4 ch lot 48 St-Norbert				65	21 61	50	21 11	do
Sly 5chs lot 52 do								
Outer 2 miles lot 64 St-Norbert				112	37 46	50	37 96	do
Part Sly 5chs between Red River and Lasalle				93	55 45	50	55 95	do
Part Sly 3chs of Nly 6 chs between Highway and Red River, Lot 75 St-Norbert				64.32	37 41	50	37 91	do
Nly 2chs & 92 links, Inner and Outer 2 miles Lot 90 St-Norbert				4	21 64	50	21 14	do
Sly 4 chs Inner 2 miles Lot 91				80	32 29	50	32 79	do
St No bert				41	89 24	50	89 74	do
Outer 2miles and Nly chs Inner 2 miles lot 91 St-Norbert				i 6	49 81	50	50 31	do
lot 106 do				194.50	66 93	50	67 43	do
lot 107 do				97.50	47 06	50	47 56	do
lot 113 do				8.26	6 06	50	6 56	do
Sly 3 chs 125 do				38.56	17 42	50	17 92	do
lot 126 do				82.80	37 89	50	38 39	do
lot 127 do				96	44 20	50	44 70	do
lot 128 do				79.60	43 74	50	44 24	do
Part East Highway Lot 128 St-Norbert				56	25 88	50	26 83	do
west do do 129 St-Norbert				25	29 54	50	30 04	do
Part between Highway and red River lots 31 & 132 St-Norbert				41	29 69	50	30 19	do
Easterly Part Inner 2 miles Lot 138 St-Norbert				757	30 93	50	31 43	do
S½ inner 2 miles Lot 139 St-Norbert				56.58	17 33	50	17 83	do
Lot 146 St-Norbert				10.67	24 91	50	25 41	do
Part Nly 5½chs Between Highway and Red River Lot 149 St-Norb.				44	31 34	50	41 84	do
Outer 2 miles Lot 149 St-Norbert				56	37 65	50	38 15	do
N½ outer 2 miles Lot 155 St-Norb				31.42	36 50	50	37 00	do
S½ do do 155 do				do	52 64	50	53 14	do
Sly 3 chs of Nly 5chs outer 2 mil Lot 163 St-Norbert.				41.94	34 90	50	35 40	do
Inner and outer 2 miles Lot 165 St-Norbet				116.38	61 32	50	51 82	do
Inner 2miles Lot 177 St-Norbert				117	48 36	50	48 86	do
Lot 230 St Norbet				158.50	63 43	50	63 93	do
231 do				15 .58	66 71	50	67 21	do
Sly 2 chs Lot 242 St Norbert				36 90	22 88	50	23 38	do
do 253 do				139	56 60	50	57 10	do
do 530 St-Agathe				195.55	98 37	50	98 87	do
do 562 do				169.07	53 92	50	54 42	do
do 592 do				132 50	52 49	50	52 99	do
do 592B do				355	186 89	50	187 33	do
do 594 do				148	84 73	50	85 23	do
do 596 do				150	85 81	50	86 31	do
do 598 do				153.53	87 39	50	87 89	do
do 600 do				157	90 52	50	91 02	do
do 604 do				152,50	66 52	50	67 02	do
do 606 do				146.50	78 17	50	78 67	do
do 616 do				161	59 45	50	59 95	do
do 638 do				165	59 07	50	59 57	do
N E¼ & E½ N. W¼	1	9	3E	269	82 33	50	82 83	do
E½	15	7	3E	320	151 89	50	152 39	do
W½	14	7	3E	320	151 89	50	152 89	do
N½ N E¼	14	7	3E	80	38 00	50	38 50	do
N W¼	13	7	3E	160	73 10	50	73 60	do
S½ N E¼ & S E¼	14	7	3E	240	80 24	50	80 74	do

Le droit de chemin du chemin de Fer du Pacifique Canadien, et le droit de chemin du chemin de Fer "Canadian Northern" sont exceptés de la vente.

Daté a St-Norbert ce 17ième jour de mars A. D. 1902.

G. T. LANDRY,
Sec. Trésorier

AVIS

Avis est par le présent donné qu'il sera demandé au parlement de la Puissance à la prochaine session de passer un acte incorporant la Canadian Manufacturers Association avec tous les droits et pouvoirs nécessaires.

THOMSON HENDERSON & BELL.
Solliciteurs des requérants,

Toronto, le 5 Janvier 1902. 25-191.

INSTITUTRICE DEMANDES

Une institutrice diplômée est demandée pour l'école de Lorette Ouest; sachant l'anglais et le français. Salaire $350.00 par année.

S'adresser à,

JOSEPH MONDOR,
Secrétaire.
Lorette Man.

A VENDRE

Pour $250.00 un materiel complet de manufacture de vermicelle et macaroni ; presse, laminoir, moules, sèchoirs, arbre de couche etc. Conditions faciles. S'adresser à J. B. Rutter, 249 Portage Avenue, Winnipeg, ou à Theo. Bertrand, son agent, Hôtel de Ville de Saint Boniface.

Une belle maison neuve située sur la Rue Notre-Dame, avec puits, écurie etc., etc. S'adresser à M. HENRI CORBEIL, Rue Notre Dame St. Boniface. 5-2 3ins

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant le diocèse de la "Orthodox Russo Greek Catholic Church for North America and the Aleutian Island," et chacune des paroisses et missions de la dite église au Canada, avec pouvoir d'acquérir et de posséder toutes propriétés mobilières et immobilière pour fins religieuses, d'éducation et de charité et pour établir et faire fonctionner des églises, écoles, et institutions de charité.

Daté à Edmonton Alberta 26 jour de décembre, A. D. 1901.

SHORT & CROSS.
Solliciteurs des Réquerrants.

A LOUER

Bonne maison à louer, avec 12 arpents de terre ; toute prête pour jardiner; dans la Ville de Winnipeg. Bonne conditions. S'adresser à M. J.-B. LAUZON au marché de Winnipeg.